

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025

Convocation 14 01 2025

Le vingt et un janvier deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAFFUGE, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Luc LAFFUGE, Mauricette ECHAROUX, Sara ARNAUD, Samuel POUSSOT, Ghislaine COINDARD, Edith LAFFUGE, Pascal VIOLLON, Françoise MASSON.

**Etait représenté** : Romain LAFFUGE a donné procuration à Jean-Luc LAFFUGE.

**Etait absente** : Jennifer VIGOGNE

**Secrétaire** : Edith LAFFUGE

## **RECONSTRUCTION DU CLOCHER DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Pour faire suite au démontage du clocher, le Conseil Municipal étudie sa reconstruction.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ADOPTE LE PRINCIPE de reconstruction du clocher de l'église pour un montant estimatif hors taxes de 198 633 €
- SOLLICITE
  - o l'aide de l'État au titre de la DETR
  - o l'aide du Département dans le cadre du programme patrimoine communal Côte d'Or.

## **ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS 2025**

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour 2025 :

- 100 €uros pour l'AFM Téléthon (à l'unanimité)
- 50 €uros pour l'amicale des donneurs de sang bénévoles (8 pour - 1 abstention)

Il a été décidé de ne pas attribuer de subvention à :

- l'Entraide Cantonale
- Bâtiment CFA Bourgogne-Franche-Comté

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PREALABLE DE SOLLICITATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention signée avec le Département pour les prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie est arrivée à échéance au 31 décembre 2024. Afin de poursuivre ce partenariat, il convient de la renouveler.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE le renouvellement de la convention avec le Département pour les prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

## **ENTRETIEN DU VILLAGE**

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, le devis d'AGEI PRO 21, d'un montant de 4 259.80 Euros Hors Taxes, soit 5 111.76 € TTC, pour l'entretien du village 2025.

## **PROGRAMME TRAVAUX 2025**

Afin de préparer le Budget 2025, des devis seront demandés pour les travaux suivants :

- Abattage du sapin dans la cour du logement communal 7 rue de la Mairie
- Installation d'une lumière radar dans la cour de l'école
- Diagnostic électrique des bâtiments communaux
- Installation d'une lampe de rue le long du Chemin piétonnier rue de la Mairie (le poteau est déjà existant)
- Suppression d'une lampe de rue au croisement de la Forestière
- 2<sup>ème</sup> tranche des travaux du Chemin piétonnier rue de la Mairie
- Diagnostic fosse septique de la Mairie.

Les travaux seront réalisés en fonction des montants et du budget.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Bilan de la fête de Noël
- Réflexion sur le bulletin municipal
- Une enquête sera réalisée auprès des seniors afin de connaître leurs besoins et d'éventuellement mettre en place des ateliers leur permettant de faciliter leur quotidien.
- La Communauté de Communes CAP Val de Saône avait programmé, pour début 2025, l'installation de bornes bio-déchets dans toutes les Communes du territoire. N'ayant pas trouvé l'équilibre budgétaire de ce nouveau service, l'installation de ces bornes est reporté.